

« ORSAY Privilège »

Réunion Publique
29 mai 2018



Sommaire

- Planning
- Organisation du chantier
- Explications sur le principe de régulation de la nappe
- Questions / Réponses

Planning

Planning

- 14 juin 2018: Démarrage des travaux de Démolition
- Juillet 2018: Dévoisement des réseaux EU et EP
- A la suite : Démarrage des travaux de construction et terrassement
- Décembre 2018 : Fin des travaux de terrassement
- Installation des grues : Décembre 2018
- Fin du Gros Œuvre : 4T 2019
- Livraisons : 3T 2020

Organisation du chantier

Pour les riverains

◆ **Horaires du chantier : 7h à 19h**

◆ **Comités riverains + boîte mail dédiée à l'opération**

Les comités seront montés au gré de l'avancement du chantier et lors des moments clés.

Adresse dédiée à l'opération : orsay.privilege@gmail.com

◆ **Circulation**

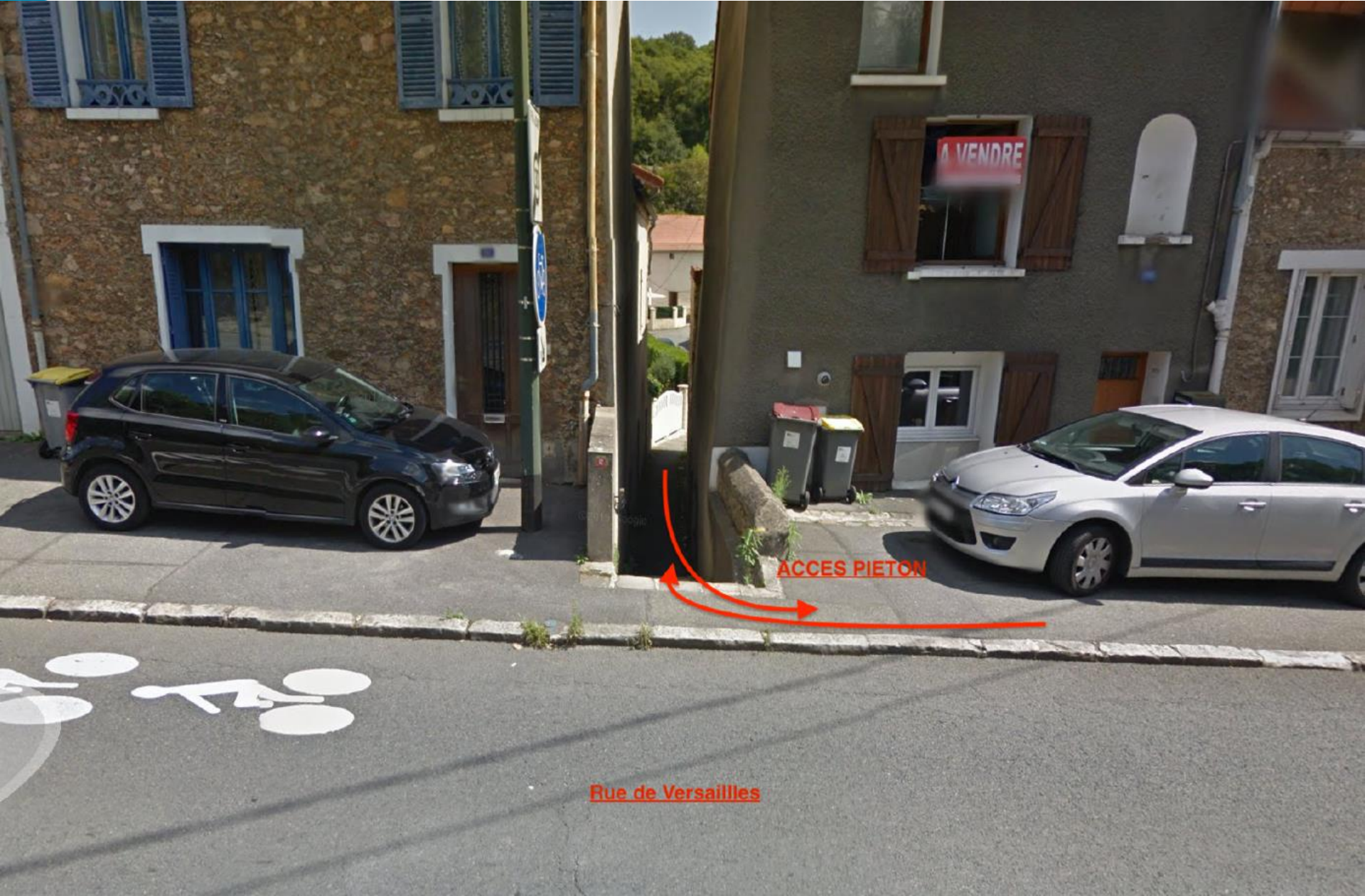
- Véhicules : Pas de restriction de circulation véhicules pour les riverains, à l'exception de 3 jours en juillet en journée.

- Piétons : réalisation d'une rampe sur l'escalier public de la rue du Fond du Guichet afin de permettre le passage des poussettes.

Aménagement d'une rampe Rue du Fond du Guichet







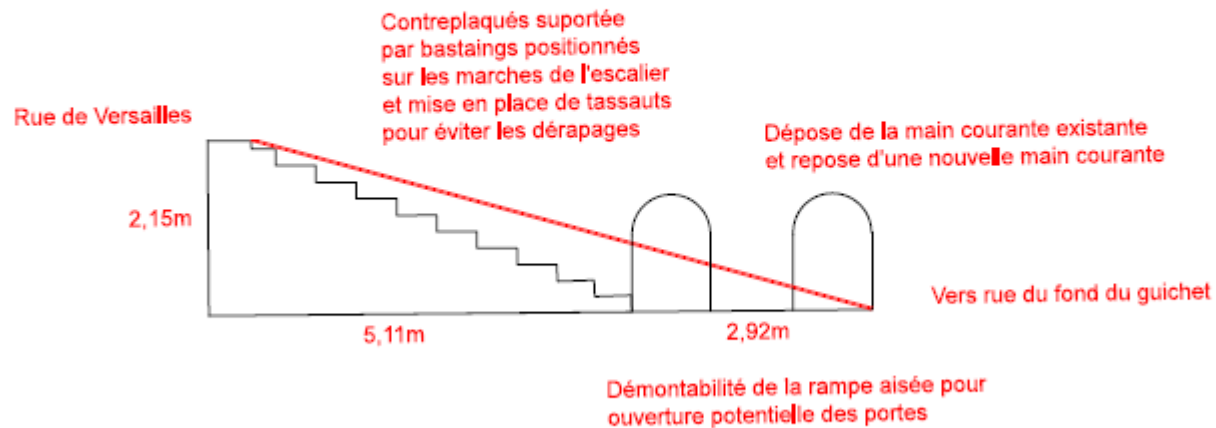
A VENDRE

ACCES PIETON

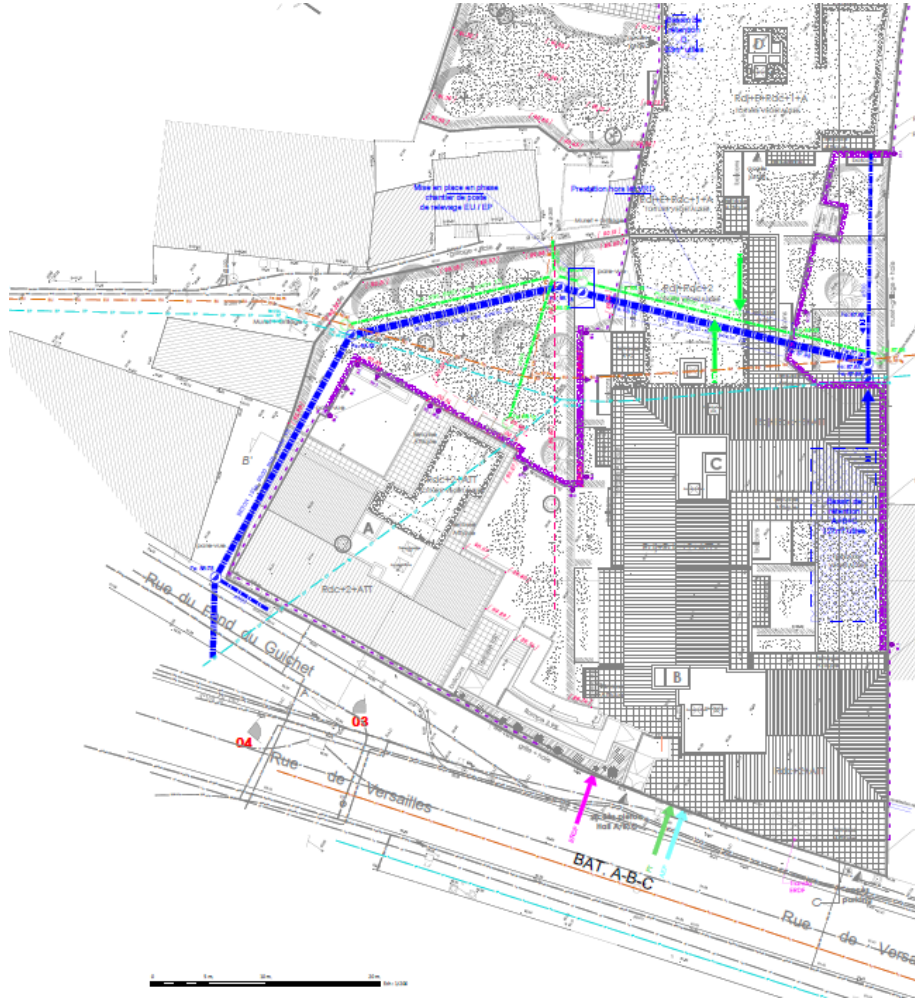
Rue de Versailles

Solution en attente de la validation par les riverains propriétaires des caves présentes dans le passage.

SOLUTION 1



Dévoisement des réseaux EU et EP

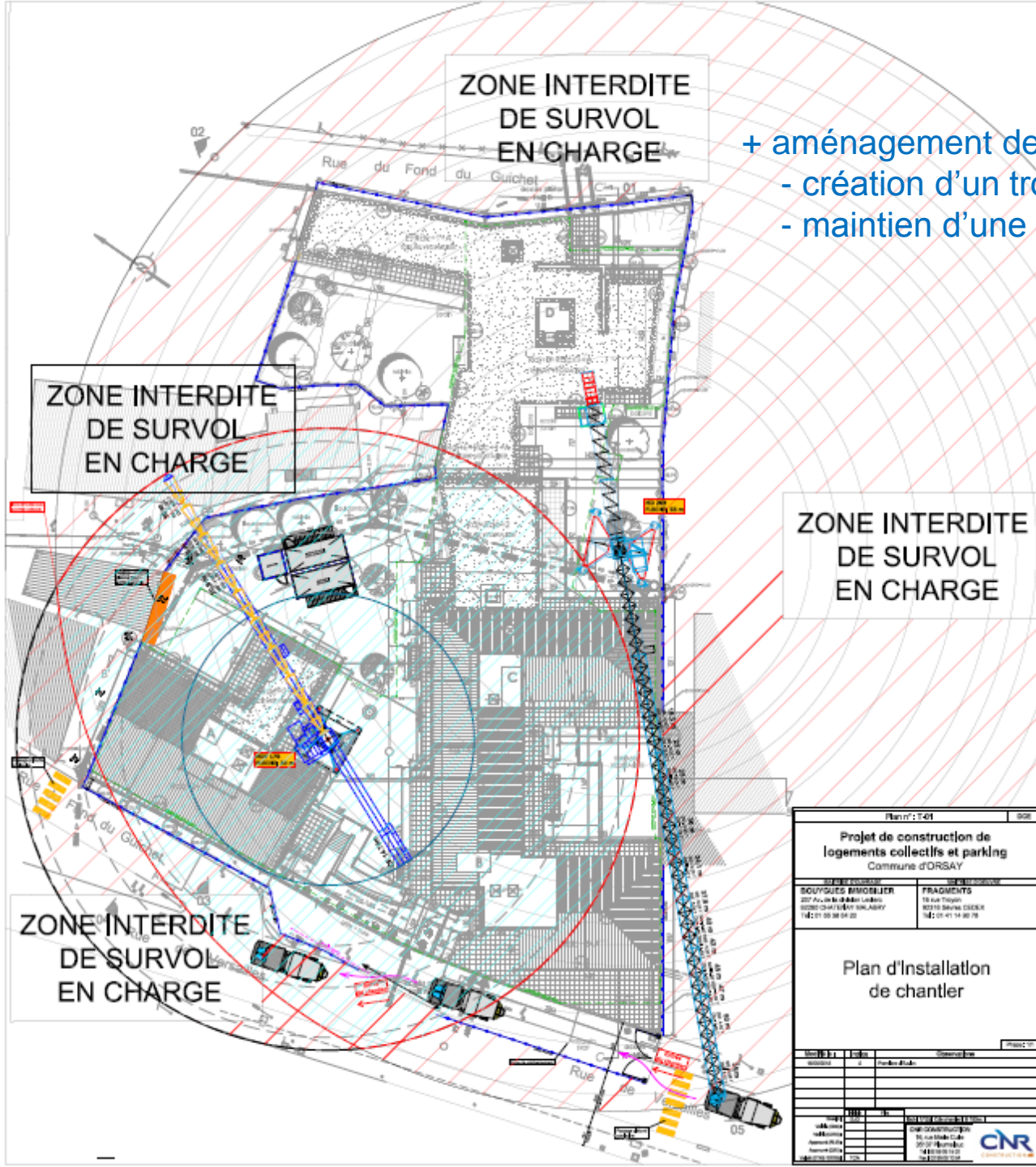


Intervention à l'entrée de la Rue du Fond du Guichet :

- 3 jours d'intervention
- Passage de véhicules possible le matin et le soir
- Passage possible en cas d'urgence pour les secours.

Plan d'installation de chantier

- ◆ PIC réalisé par l'entreprise désignée
- ◆ 2 modifications par rapport au précédent plan :
 - ◆ Deux grues au lieu d'une
 - ◆ Sortie des camions en amont du feu afin de limiter les risques d'accident à l'entrée de la rue du Fond du Guichet



- + aménagement de la Rue de Versailles avec
- création d'un trottoir de 1,40m de large
- maintien d'une voirie à double sens

Plan n° 1401		000												
Projet de construction de logements collectifs et parking Commune d'ORSAY														
SOUYGES IMMOBILIER 207 Avenue de la République 92000 CHARENTON LEZ MAISON Tél: 01 55 38 04 02		FRAGMENTS 18 Rue Troyen 92019 ORSAY CEDEX Tél: 01 41 14 90 78												
Plan d'installation de chantier														
Site	1	Charenton-lez-Maison												
Parcelle	2	Charenton-lez-Maison												
<table border="1"> <tr> <td>PROJET</td> <td>18 Rue Troyen</td> </tr> <tr> <td>DATE</td> <td>18/05/2018</td> </tr> <tr> <td>PROJETANT</td> <td>SOUYGES IMMOBILIER</td> </tr> <tr> <td>PROJETANT</td> <td>207 Avenue de la République</td> </tr> <tr> <td>PROJETANT</td> <td>92000 CHARENTON LEZ MAISON</td> </tr> <tr> <td>PROJETANT</td> <td>Tel: 01 55 38 04 02</td> </tr> </table>			PROJET	18 Rue Troyen	DATE	18/05/2018	PROJETANT	SOUYGES IMMOBILIER	PROJETANT	207 Avenue de la République	PROJETANT	92000 CHARENTON LEZ MAISON	PROJETANT	Tel: 01 55 38 04 02
PROJET	18 Rue Troyen													
DATE	18/05/2018													
PROJETANT	SOUYGES IMMOBILIER													
PROJETANT	207 Avenue de la République													
PROJETANT	92000 CHARENTON LEZ MAISON													
PROJETANT	Tel: 01 55 38 04 02													



Explications sur le principe de régulation de la nappe

Principe du dispositif de régulation de la nappe

Le dispositif de régulation de la nappe prévu pour limiter « l'effet barrage » sera composé des éléments suivants :

- des **géotextiles composites drainants** installés contre les voiles amont et aval des infrastructures ;
- en surface, ces géotextiles composites drainants seront connectés à une **tranchée drainante** en amont des infrastructures, et à une **tranchée infiltrante**, à l'aval ;
- les tranchées drainantes seront connectées à des **cols de cygne**, installés à l'intérieur des sous-sols, et reliés entre eux par un tuyau collecteur ;
- un **tuyau de connexion** reliera le dispositif amont au dispositif aval, composé des tranchées infiltrantes. Un trop plein vers le réseau d'eau pluvial et vers le bassin de rétention en sous-sol sera également mis en place.

Figure 9 : Implantation du système de régulation de nappe

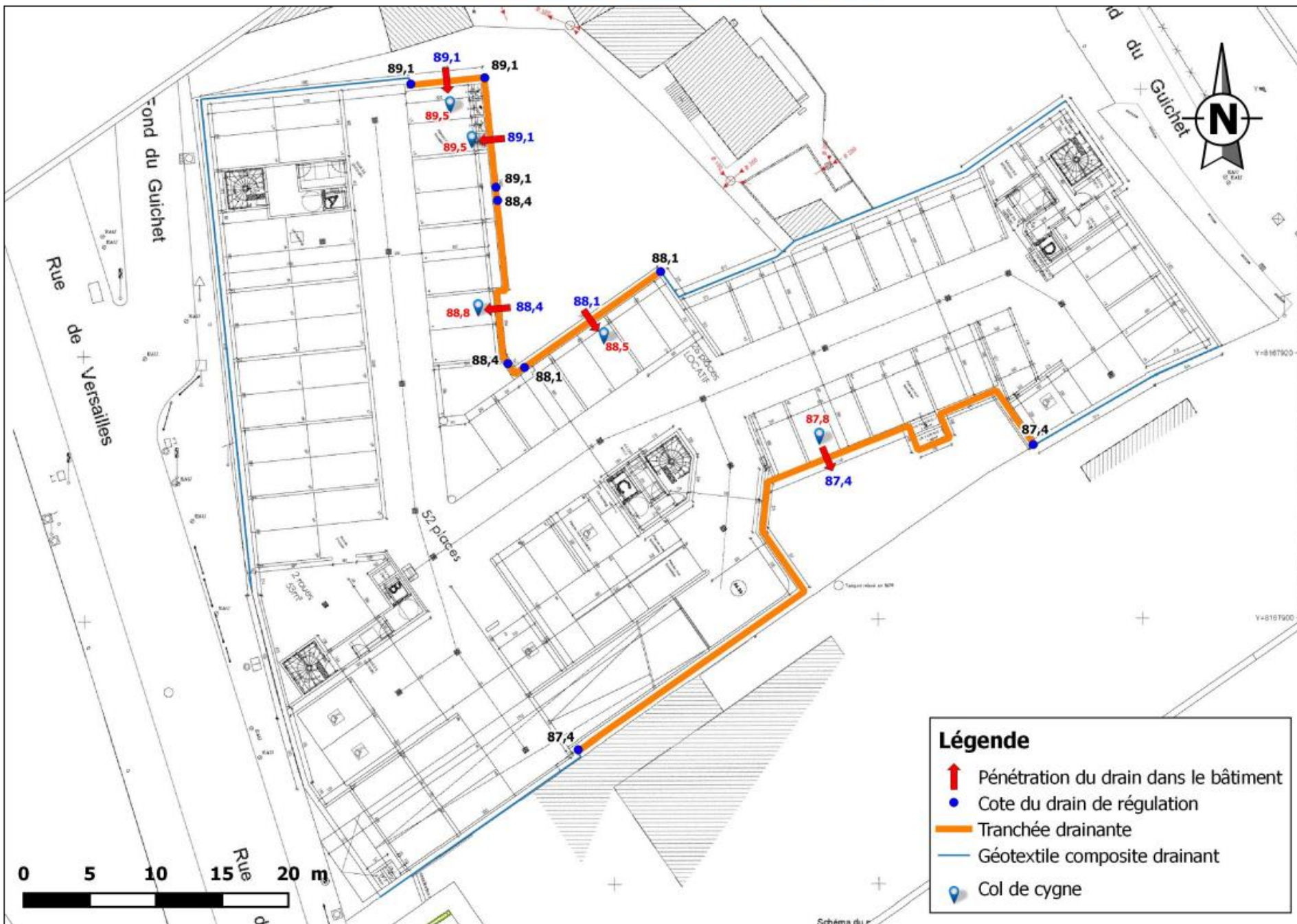
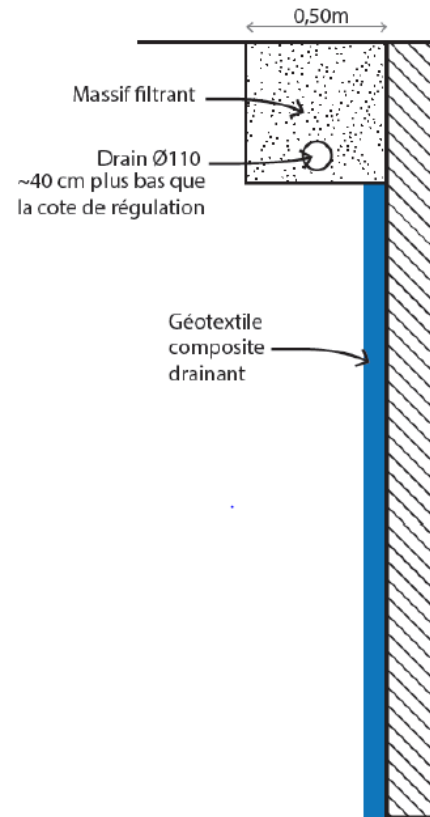
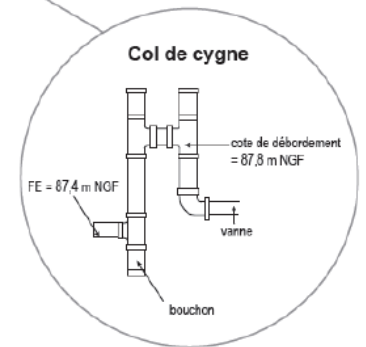
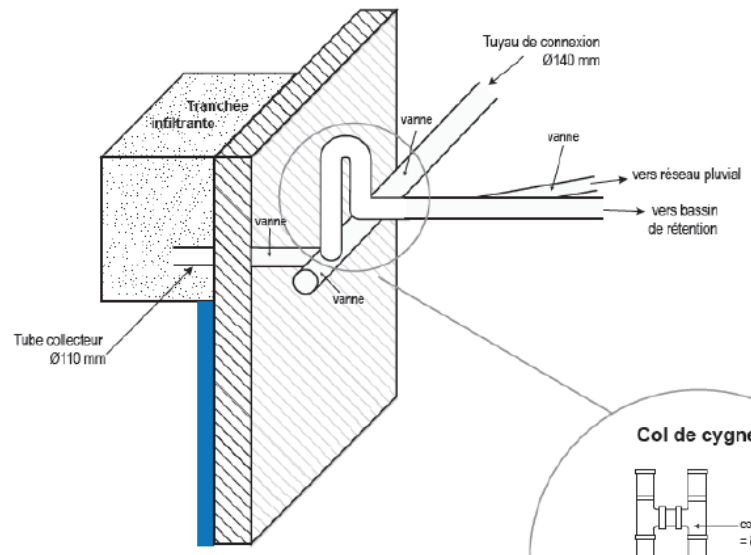
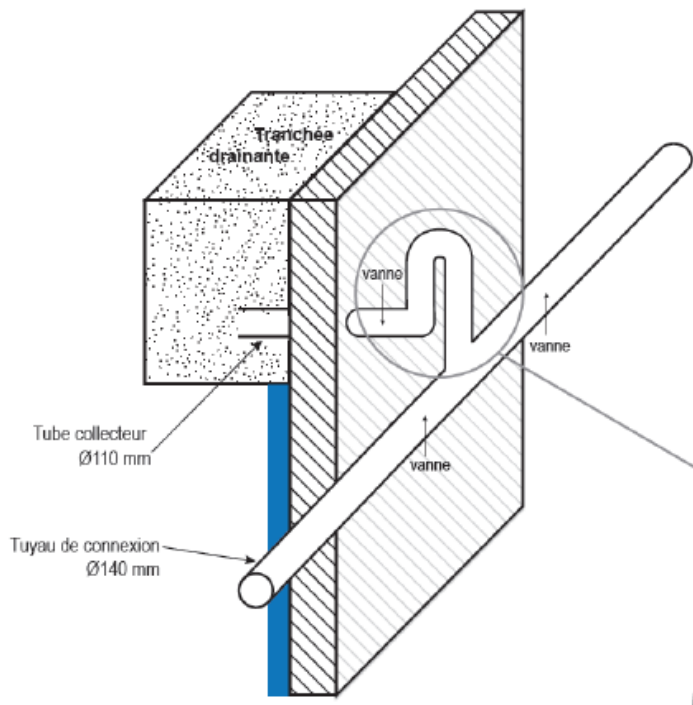


Figure 10 : Coupe schématique de la tranchée drainante et du géotextile composite drainant

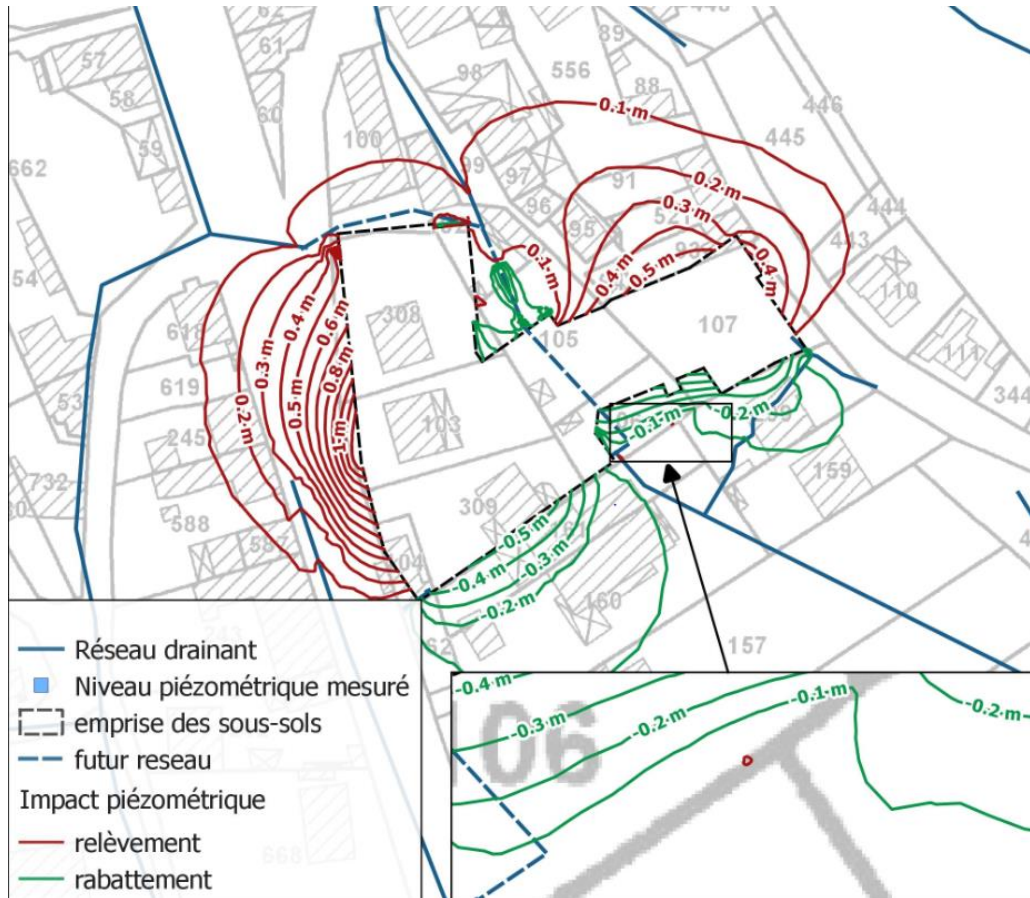




Réponses aux questions précédemment posées

◆ Que se passe-t-il en cas de dégradation du géotextile ?

En considérant un géotextile drainant dégradé (perméabilité de 0,001 m/s au lieu de 0,01 m/s)

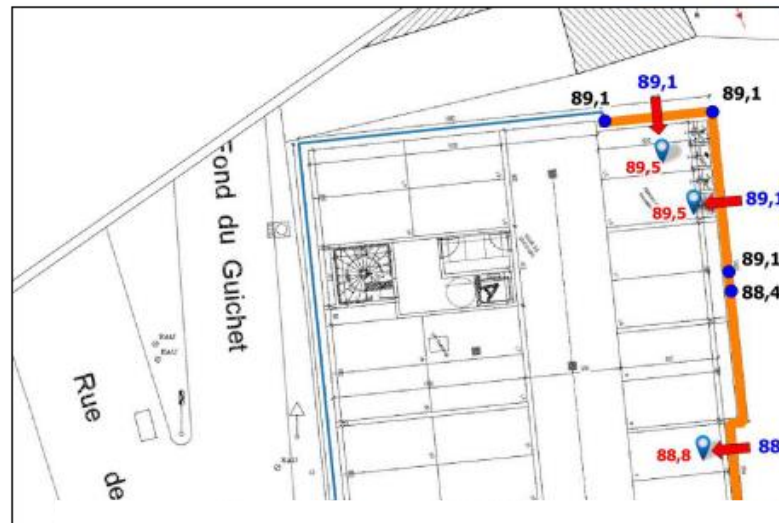


« L'expérience acquise montre que les contraintes liées au milieu naturel (microorganismes, racines, mouvements de terre) n'affectent pas la durabilité du procédé. Dans le domaine d'emploi accepté, la durabilité du procédé ALVEODRAIN F est appréciée comme satisfaisante » .

- ◆ Ne pourrait-on pas prolonger la tranchée drainante dans l'angle du projet au début de la Rue du Fond du Guichet ?

« Il n'y a pas d'intérêt de prolonger le drain jusqu'au coin nord-ouest du projet. En effet, comme le montre la figure 6 du rapport RGHCIF01086-01 la nappe est déjà rabattue par rapport à l'état initial au niveau de ce secteur. La mise en place de ce drain accentuera le rabattement de nappe dans ce secteur et engendrera une hausse de débit drainer et donc à réinjecter en aval ou à rejeter au réseau. De plus en terme de limite de propriété il sera difficile de mettre en place une tranchée drainante de 0,5 m de largeur dans ce secteur. »

Figure 9 : Impl



◆ Quel est le bruit des pompes utilisées lors du rabattement de nappe?

D'après l'expérience de BURGEAP et de l'entreprise pressentie pour le rabattement de la nappe, ces pompes ne sont pas très bruyantes.

Nous confirmerons ce point dès validation de l'entreprise concernée.

« Suite à notre conversation téléphonique, le dispositif de rabattement de nappe qui sera mis en place durant la phase chantier sera composé de pointes filtrantes. Une pointe filtrante (ou aiguille filtrante) est un tube métallique ou plastique doté de très petites fentes de crépine (250 à 300 μm selon la granulométrie des terrains) et terminé par une pointe, implanté dans le sol à drainer et que l'on met en dépression au moyen d'une pompe à vide afin de rabattre la nappe. Les pointes sont branchées sur un collecteur par un flexible, lui-même relié à une pompe à vide. Une vanne permet d'isoler chaque pointe si nécessaire.

D'après l'expérience, ce type de pompe fait très peu de bruit.»

◆ Stabilité en fond de fouilles

Le géotechnicien sera missionné dans le cadre d'une étude G4, permettant de vérifier la bonne exécution des travaux par l'entreprise comme demandé par BURGEAP à la fin de son rapport.

« La mise en œuvre d'un tel dispositif devra être validée et ajustée par le géotechnicien du projet. »

Questions / Réponses